





Prix fixes électricité pour Décembre 2021 - TVA exclue Pour les professionnels en Région Walonne

Composition du prix de votre énergie



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
 - Impôts et charges (Gouvernement)

Vos avantages

- Optez pour une électricité verte 100 % belge (sans supplément) avec un prix fixe pendant 1 an
- Vous bénéficiez d'une excellente rémunération pour l'électricité que vous injectez

Services gratuits

- Service client en ligne et hors ligne 5 étoiles
- Facture par la poste ou par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

Prix fixes de l'énergie - 1 an

Redevance fixe (1)		Prix par kWh (€cent/kWh)						Option énergie verte ⁽⁴⁾		Coûts énergie verte (5)
(€/an)		Type d'usage	Normal	Bihoraire Heures pleines	Bihoraire Heures creuses	Exclusif Nuit		(€cent/kWh)		(€cent/kWh)
45,03	+	Consommation	15,352	18,287	12,976	12,976	+	0,289	+	2,758
		Injection (3)	8,111	9,514	4,517					

Coûts de réseaux (distribution et transport)

Gestionnaire	Distribution								
du réseau de distribution	Normal	Biho	raire	Exclusif	Activité de mesure	Tarif prosumer			
		Heures pleines	Heures creuses	Nuit	Relevé annuel				
	(€cent/kWh)	(€cent/kWh)	(€cent/kWh)	(€cent/kWh)	(€/an)	(€/kWe/an)	(€cent/kWh)		
AIEG	5,96	6,26	4,78	4,17	22,07	55,73	3,62		
AIESH	9,78	10,07	6,50	5,57	15,06	71,36	3,62		
ORES (Brabant Wallon)	7,93	8,43	4,71	3,79	13,06	65,49	3,62		
ORES (Est)	10,73	11,46	6,47	5,18	13,06	82,14	3,62		
ORES (Hainaut)	8,79	9,27	5,74	4,84	13,06	70,64	3,62		
ORES (Luxembourg)	9,40	10,02	5,60	4,46	13,06	74,62	3,62		
ORES (Mouscron)	8,06	8,57	4,92	3,97	13,06	65,84	3,62		
ORES (Namur)	9,21	9,78	5,58	4,54	13,06	72,86	3,62		
ORES (Verviers)	10,76	11,40	6,81	5,63	13,06	81,64	3,62		
REGIE DE WAVRE	9,61	10,15	8,01	8,01	17,51	75,00	3,62		
TECTEO - RESA	8,17	9,14	4,87	4,20	22,77	63,69	3,62		







Prix fixes électricité pour Décembre 2021 - TVA exclue Pour les professionnels en Région Walonne



Suppléments

Supplements (€cent/kvvn)	
Cotisation sur l'énergie	0,19261
Cotisation fédérale (8)	0,35117
Redevance raccordement (8)	0,07500

- La redevance fixe n'est imputée que 1 seule fois chez les clients pour lesquels le prélèvement et l'injection appartiennent au même pack chez ENGIE.
- (2) Les prix sont valables pour tous les contrats conclus en Décembre 2021 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription.
- (3) Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels ENGIE achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat. Ce tarif s'applique uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension et disposant d'un compteur intelligent ou bidirectionnel. En plus du tarif d'injection, une redevance fixe est due et sera facturée sauf si vous êtes déjà client chez ENGIE pour la livraison d'électricité, auquel cas vous payez une seule redevance fixe du tarif de consommation. Le prix d'injection est soumis à la TVA (21%), sauf si votre entreprise n'est pas assujettie TVA, ou bien si elle en est exemptée.
- (4) Si vous choisissez un contrat avec une électricité verte 100 % belge, nous garantissons que l'électricité que vous consommez est produite à base de sources d'énergie belges et renouvelables.
- (5) Ces coûts sont calculés de la manière suivante : Q x Pc pour le coût énergie verte. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte. Pc correspond au prix par certificat d'énergie verte et s'élève en Décembre 2021 à 71 €. Ce prix est hors TVA. Les coûts sont repris séparément sur la facture et sont adaptés en fonction des modifications légales.
- (6) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la CWaPE.
- (7) Le tarif prosumer s'applique aux installations d'une puissance de production maximale de 10 kVA disposant d'un compteur d'électricité tournant à l'envers. Il est porté en compte au prorata de l'année civile. Vous trouverez davantage d'informations sur cwape.be.
- (8) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- (9) Le calcul a été effectué en juin 2021 pour un contrat EASY pro Indexed sur la base d'une consommation professionnelle de 7500 kWh/an en Wallonie.
- (10) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur https://www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements/.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de EASY pro en "Option électricité verte, 100% belge" : sources d'énergie renouvelables (100%).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de EASY pro en Région Wallonne en 2020: cogénération de qualité (0,24%), combustibles fossiles (20,19%), nucléaire (76,95%), inconnu (2,63%).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa (ci-après "ENGIE") en Région Wallonne en 2020 : sources d'énergie renouvelables (19,02%), cogénération de qualité (0,18%), combustibles fossiles (16,35%), nucléaire (62,32%), inconnu (2,13%).